

7EME PCRD (2007-2013)



La Commission Européenne (Direction Générale de la Recherche) lance depuis une vingtaine d'année des programmes cadres de Recherche et de Développement (**PCRD**) afin de financer des projets de recherche développement.

Le **septième programme-cadre (7e PC)** regroupe sous un même toit toutes les initiatives de l'UE ayant trait à la recherche et joue ainsi un rôle crucial dans l'atteinte des buts concernant la croissance, la compétitivité et l'emploi.

S'ajoutent à ces initiatives un nouveau **Programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (PCI)**, des programmes d'éducation et de formation et des fonds structurels et de cohésion pour la convergence et la compétitivité régionales. Il représente également un pilier majeur pour l'**Espace européen de la recherche (EER)**.

Financé à hauteur d'environ **54 milliards d'euros**, ce programme s'étale sur la période **2007-2013** et s'adresse à tous les acteurs potentiels de la recherche: Universités, organismes de recherche, petites, moyennes et grandes entreprises, chercheurs, ONG. **Ce programme est ouvert à la coopération internationale.**

Les objectifs généraux du 7e PC ont été regroupés en quatre catégories: **Coopération, Idées, Personnes et Capacités**. Pour chaque type d'objectif, il existe un programme spécifique correspondant aux domaines principaux de la politique de recherche de l'UE. Tous les programmes spécifiques œuvrent en commun pour promouvoir et encourager la création de pôles européens d'excellence (scientifique).

Le 7eme PCRD est composé de 4 types d'actions qui constituent 4 programmes spécifiques (coopération, idées, capacités et personnes), plus un cinquième programme spécifique sur la recherche nucléaire.

Les **appels à propositions** de ces programmes sont régulièrement lancés par la Commission Européenne sur le site **Cordis** : www.cordis.europa.eu

Les activités de recherche non nucléaire du **Centre commun de recherche (CCR)** sont regroupées dans le cadre d'un programme spécifique et jouissent d'une allocation individuelle de budget.

Le 7ème PCRD est structuré comme suit : **Structure du 7 PCRD**



?Coopération - Recherche collaborative

Au coeur du 7e PC se trouve le programme «*Coopération*», qui représente les deux tiers du budget total. Il favorise la recherche collaborative à travers l'Europe et d'autres pays partenaires par le biais de projets menés par des consortiums transnationaux constitués d'entreprises et de milieux universitaires. La recherche s'appliquera à dix domaines thématiques clés:

- Santé (Budget 6.050 M);
 - Alimentation, agriculture et pêche et biotechnologie (Budget 1.935 M);
 - Technologies de l'information et de la communication (Budget 9.110M) ;
- Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production (Budget 3.500M);
 - Énergie (Budget 2.300M);
- Environnement (changement climatique inclus) (Budget 1.800M);
 - Transports (aéronautique comprise) (Budget 4.180M);
 - Sciences socio-économiques et humaines (Budget 610M);

- Espace (Budget 1.350M);

Sécurité (Budget 1.430M).



? Idées- Conseil européen de la recherche (**Budget 7.510 Millions d'Euros**) :

Le programme «Idées» soutiendra la «recherche exploratoire» sur la seule base de l'excellence scientifique. La recherche peut être menée dans tous les domaines de la science ou de la technologie, y compris l'ingénierie, les sciences socio-économiques et les sciences humaines. Contrairement au programme «Coopération», les partenariats transnationaux ne sont pas obligatoires. Les projets sont mis en œuvre par des «équipes individuelles» articulées autour d'un «chercheur principal». Le programme est exécuté par le biais du nouveau Conseil européen de la recherche (CER). Pour de plus amples informations, consultez le site: <http://erc.europa.eu/>



? Personnes - Potentiel humain, actions Marie Curie

Personnes (Budget 4.728 Millions d'Euros) :

Le programme «Personnes» soutient la mobilité et le développement de la carrière des chercheurs, tant au sein de l'Union européenne qu'au niveau international. Mis en place à travers une série d'actions Marie Curie, le programme octroie des bourses et met en place des mesures destinées à aider les chercheurs à bâtir leurs compétences et leurs capacités tout au long de leur carrière:

- Formation initiale des chercheurs — Réseaux Marie Curie;
- Partenariats et passerelles entre les entreprises et les milieux universitaires;
- Cofinancement des programmes de mobilité nationaux, régionaux et internationaux;
 - Bourses intraeuropéennes;
- Composante internationale: bourses «sortantes» et «entrantes», régime de coopération internationale, bourses de réintégration;
 - Prix Marie Curie.



?Capacités - Capacités de recherche

Capacités (Budget 4.097 Millions d'Euros) :

Le programme «Capacités» renforce les capacités de recherche dont a besoin l'Europe pour devenir une économie prospère fondée sur la connaissance. Il couvre les domaines suivants:

- Infrastructures de recherche;
- Recherche au profit des PME;
- Régions de la connaissance;
 - Potentiel de recherche;
 - La science dans la société;
- Activités spécifiques de coopération internationale.



? Recherche nucléaire et formation

Recherche nucléaire (Budget 1.751 Millions d'Euros) :

Deux programmes spécifiques sont prévus:

- Le premier programme comprend: la recherche sur l'énergie de fusion (notamment le projet ITER), la fission nucléaire et la protection contre la radiation (Budget 2.751M);
- Le second programme couvre les activités du Centre commun de recherche (CCR) dans le domaine de l'énergie nucléaire, dont la gestion des déchets nucléaires et ses incidences sur l'environnement, la sûreté nucléaire et la sécurité nucléaire (Budget 1.751M).

?Centre commun de recherche

- Actions directes dans Euratom
 - Actions non nucléaires

Il est à signaler que l'Université Abdelmalek Essaâdi a participé à ce programme par 5 projets (1 en 5^{ème} PCRD, 22 en 6^{ème} PCRD et 2 en 7^{ème} PCRD).

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, PRIERE CONSULTEZ
LE SITE: <http://www.pin.edunet.ma>**